

# RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU BÉABA

## **Article 1 : Société organisatrice**

La société BÉABA, au capital social de 10 000 000,00 €, immatriculée sous le numéro 352 684 377 RCS Bourg-en-bresse, dont le siège social est situé 21 Rue du Moulin - 01100 Bellignat (ci-après la « Société Organisatrice ») organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « JEU BÉABA » (ci-après le « Jeu »).

## **Article 2 : Supports du Jeu**

Le Jeu se déroulera du 01/10/2026 à 00h01 au 31/10/2026 à 23h59 inclus (la « **Période du Jeu** ») dans les magasins participants et sera annoncé sur :

Totem, demi-arche, affiche A4 et urne, réseaux sociaux Béaba, site Béaba [https://www.beaba.com/fr-fr/offers.html](https://www.beaba.com/fr/fr/offers.html), réseaux sociaux et sites web des enseignes participantes.

## **Article 3 : Conditions d'accès au Jeu**

Le Jeu est proposé avec obligation d'achat d'un Babycook® Néo du 01/10/2026 à 00h01 au 31/10/2026 à 23h59. Il est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à la date de participation (ci-après le « **Participant** »).

Ne peuvent participer au Jeu : les salariés et mandataires sociaux de la Société Organisatrice et les membres de leur famille proche, ainsi que les salariés et mandataires sociaux des magasins et de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu, ainsi que les membres de leur famille proche.

La participation au Jeu est possible **une seule fois par achat** pendant toute la Période du Jeu.

**Un seul lot pourra être gagné par Participant pendant toute la Période du Jeu.**

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont incompréhensibles, incomplètes, frauduleuses ou réalisées en violation du présent règlement.

Toute participation doit être loyale. Il est strictement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le système de jeu proposé. En conséquence, il est strictement interdit à chaque Participant de jouer dans plusieurs magasins et/ou avec des coordonnées différentes, ainsi que de jouer avec les coordonnées appartenant à une autre personne. La Société Organisatrice se réserve le droit d'agir contre toute personne qui tenterait de tricher ou de perturber le bon déroulement du Jeu. Toute falsification entraînera l'élimination immédiate du ou des participant(s).

## **Opération N°1 :**

L'opération est annoncée via la PLV en magasin ou via les réseaux sociaux ou sites web des enseignes participantes.

Offre en magasin = pour l'achat d'un Babycook® Néo, le participant se verra remettre en caisse une carte de réduction les Commis permettant d'obtenir jusqu'à 90€ de réduction sur le site Les Commis pour 4 premiers paniers repas dans la limite de 10 (dix) cartes par magasin. Voir liste des magasins en annexe.

Offre WEB = pour l'achat en ligne d'un Babycook® Néo sur l'un des sites des enseignes participantes, le participant bénéficiera d'une offre de réduction les Commis lui permettant d'obtenir jusqu'à 90€ de réduction sur le site Les

Commis pour 4 premiers paniers repas. Selon l'enseigne partenaire auprès de laquelle le Babycook® Néo a été acheté, la remise prendra la forme :

- soit d'une carte de réduction Les Commis, jointe au colis lors de l'expédition du Babycook® Néo
- soit d'un code de réduction Les Commis, adressé par e-mail au participant à l'issue de l'Opération

Les modalités applicables à chaque enseigne partenaire sont précisées dans le tableau figurant en Annexe du présent règlement.

### **Opération N°2 :**

L'opération est annoncée via la PLV en magasin participants ou via les réseaux sociaux ou sites web des enseignes participantes.

Pour l'achat d'un Babycook® Néo, le participant se verra remettre en caisse une carte de réduction les Commis permettant d'obtenir jusqu'à 90€ de réduction sur le site Les Commis pour 4 premiers paniers repas dans la limite de 10 (dix) cartes-cadeaux les Commis par magasin. Voir liste des magasins en annexe.

Le participant pourra également compléter un bulletin de jeu à insérer dans l'urne présente dans le magasin pour tenter de gagner une carte-cadeau Les Commis d'une valeur de 100€.

## **Article 4 : Lots**

### **4.1 : Définition des lots**

*Niveau de lot – Quantité de lots – Valeur unitaire du lot*

*La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public toutes taxes comprises généralement constaté à la date de rédaction du présent règlement ; elle est communiquée à titre indicatif uniquement et est susceptible de varier.*

### **Opération N°1 et N°2 – Voir magasins éligibles en annexe =**

**Pour l'achat d'un Babycook® Néo, les 2 500 premiers participants recevront =**

- 1 (une) carte de réduction Les Commis – jusqu'à 90€ de réduction à valoir sur 4 paniers Les Commis\* (dans la limite de 2 500 cartes distribuées).

*\*En souscrivant à un abonnement Les Commis, vous pourrez obtenir jusqu'à 90€ de réduction sur vos 4 premiers paniers. Cette offre est valable pendant 40 jours, à compter de votre date de conversion. A défaut d'utilisation de votre réduction passé ce délai, celle-ci ne sera plus valable. La réduction du 1er panier doit être activée par vos soins en renseignant le code promo lors de votre 1ère commande. La réduction des 2ème, 3ème et 4ème paniers, s'applique automatiquement pour chacun d'entre eux. La réduction varie selon le nombre de couverts choisis. Plus vous prenez de couverts, plus le montant de la réduction sera intéressant. Offre réservée aux nouveaux clients, non cumulable avec d'autres offres ou réductions. L'abonnement Les Commis est flexible et sans engagement.*

### **Opération N°2 – Voir magasins éligibles en annexe =**

**A gagner par tirage au sort de bulletin pour l'achat d'un Babycook® Néo :**

- 30 (trente) carte-cadeau Les Commis d'une valeur de 100€.

Chaque Lot est non modifiable, non échangeable et non remboursable.

Chaque Lot est personnel et ne pourra en aucun cas être cédé. Ces lots ne pourront donner lieu à aucune contrepartie en numéraire ni à aucun échange, pour quelque motif que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de substituer à tout moment aux lots un lot d'une valeur commerciale unitaire équivalente et présentant des caractéristiques similaires, quelle qu'en soit la cause, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

#### **4.2 : Principe du Jeu et détermination des gagnants**

##### **Opération N°1 et N°2 =**

Pour l'achat d'un Babycook® Néo, les participants recevront en caisse (lors de l'achat en magasin), avec leur colis ou par e-mail dans un délai de 15 jours à date de fin d'opération (lors de l'achat en ligne, selon les modalités de l'enseigne partenaire, disponibles en annexe du présent règlement) une carte de réduction allant jusqu'à 90€ de réduction à valoir sur 4 paniers Les Commis en caisse.

##### **Opération N°2 =**

Pour l'achat d'un Babycook® Néo, les participants peuvent également remplir un bulletin pour participer au tirage au sort et tenter de gagner une carte-cadeau Les Commis d'une valeur de 100€.

Pour remplir le bulletin, les participants devront remplir la totalité des champs du bulletin, accepter le traitement de leurs données personnelles et le déposer dans l'urne prévue à cet effet.

##### **4.2.1 – Révélation du lot**

Le tirage au sort se fera en fin d'opération par les magasins qui auront la charge de contacter les gagnants pour leur remettre leur lot.

Les coordonnées des gagnants devront correspondre aux informations indiquées sur le bulletin de Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu tout participant :

- ayant fourni une fausse identité ou une fausse adresse postale,
- ayant tenté de tricher, notamment par la création de fausses identités permettant des participations multiples, par la modification d'un élément de son adresse postale ou par l'utilisation de procédés déloyaux,
- contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un gagnant, celui-ci sera déchu de l'ensemble des droits découlant du présent règlement, notamment ceux relatifs à l'obtention du lot offert. En outre, la Société Organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

#### **Article 5 : Modalités du Jeu**

Pour participer, il est nécessaire de se rendre dans le point de vente participant pendant la période de jeu pour acheter un Babycook® Néo ou acheter un Babycook® Néo en ligne sur l'un des sites des enseignes participantes.

Il est rappelé que la participation est strictement personnelle et que le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

## **Article 6 : Règlement**

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître Fabrice LANGER – Commissaires de Justice associés – 12 rue de l'Ancien Évêché – BP 30316 – 53003 LAVAL CEDEX.

Le Participant s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement ainsi que des décisions de la Société Organisatrice, lesquelles sont définitives et sans appel.

Le règlement est disponible gratuitement auprès des magasins participants.

Aucune demande, par courriel ou par téléphone, relative à l'interprétation ou à l'application du règlement, ou concernant les modalités et mécanismes du Jeu, ne recevra de réponse.

## **Article 7 : Absence de remboursement des frais de participation**

Les frais de participation au Jeu, de quelque nature qu'ils soient ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

## **Article 8 : Limitation de responsabilité**

- 8.1. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, personnel, corporel, matériel, financier ou autre, subi par un Participant du fait de sa participation au Jeu ou de tout autre incident qui ne lui serait pas imputable et surviendrait pendant la Période du Jeu.

La Société Organisatrice met tout en œuvre afin de fournir aux Participants et de maintenir des infrastructures, informations et outils fonctionnels et vérifiés.

Les Participants acceptent que les données récoltées sur les bulletins de Jeu soient traitées par le magasin afin de contacter le gagnant.

- 8.2. La Société Organisatrice s'engage à mettre en œuvre, avec ses prestataires, tous les moyens dont elle dispose afin d'assurer le bon déroulement du Jeu. Le Jeu est exploité avec le concours des magasins chargés de l'installation et de l'exploitation du matériel de jeu. Néanmoins, si une défaillance technique devait survenir et affecter le bon déroulement du Jeu dans des conditions échappant au contrôle raisonnable de la Société Organisatrice, celle-ci ne saurait être tenue responsable à l'égard des Participants.

- 8.4 Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitables ou si le gagnant ne peut être identifié par son nom, son adresse ou son numéro de téléphone, la Société Organisatrice n'est pas tenue d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, lequel ne recevra ni le Lot ni aucune compensation ou indemnité. Tout lot non retiré sur place ou dans le délai requis pourra être perdu.

- 8.5 La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où un tiers intercepterait le courriel adressé au gagnant et prendrait possession du lot, lorsque la remise du lot est subordonnée à un échange par courriel, ou en cas de retrait indu d'un lot par une personne non dûment autorisée par le gagnant.

8.6 En cas de renonciation expresse du gagnant à son Lot, celui-ci sera conservé par la Société Organisatrice et pourra être utilisé dans le cadre d'un jeu ultérieur, si la nature du Lot le permet, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée de ce fait.

8.7 Les lots sont remis sur place sous le contrôle du personnel, sauf disposition contraire prévue au présent Règlement. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout incident survenant après la remise régulière du lot au Participant, notamment en cas de perte, de vol ou d'utilisation inappropriée du lot.

#### **Article 9 : Correspondance**

Toute contestation devra être adressée la Société Organisatrice à l'adresse e-mail suivante : [contact@beaba.com](mailto:contact@beaba.com) et ne sera recevable que dans un délai d'un mois à compter de la fin du Jeu. Toute contestation devra impérativement comporter le nom du Jeu, la date de participation, les coordonnées complètes du participant ainsi que le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne sera pris en compte. Aucune correspondance ou demande de remboursement non conforme, incomplète, illisible, erronée, insuffisamment affranchie, envoyée par courrier recommandé, adressée hors délai ou reçue par courriel ne sera prise en compte.

#### **Article 10 : Disqualification**

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse et leur numéro de téléphone dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou comportant des coordonnées inexactes sera considérée comme nulle et non avenue par la Société Organisatrice, laquelle n'est pas tenue d'en informer le Participant défaillant.

Toute violation, frauduleuse ou non, avérée ou suspectée, des règles du Jeu, appréciée raisonnablement par la Société Organisatrice, entraînera automatiquement l'exclusion par la Société Organisatrice du participant ayant eu recours à des moyens frauduleux dans le cadre de sa participation. La Société Organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne se rendant coupable de fraude ou de tentative de fraude.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment en cas de participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. Dans une telle hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de traduire les auteurs de ces fraudes devant les juridictions compétentes.

#### **Article 11 : Force majeure**

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté, de perturbations susceptibles d'affecter le bon déroulement du Jeu, ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le prolonger, le reporter, le suspendre ou en modifier les conditions, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Dans tous les cas, elle se réserve le droit de prolonger la Période du Jeu.

#### **Article 12 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et les droits d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments protégés par un droit de propriété intellectuelle ou par le droit d'auteur, reproduits dans le cadre du présent Jeu, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et expresse de la Société Organisatrice.

### **Article 13 : Loi applicable et litiges**

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout différend relatif à l'interprétation du règlement et/ou aux cas non prévus par celui-ci fera l'objet d'un règlement amiable. À défaut, il sera soumis aux tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.

### **Article 14 : Protection des données personnelles**

Conformément au Règlement (UE) 2016/679, les données personnelles de chaque Participant sont collectées aux fins de gestion du Jeu et d'envoi des lots, et sont destinées à BEABA, responsable du traitement. Les bases légales de ce traitement sont le contrat (participation au Jeu), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation et gestion des réclamations) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes).

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement effectué, d'opposition, de retrait du consentement et d'un droit à la portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de définir des directives post-mortem, en adressant une demande à [contact@beaba.com](mailto:contact@beaba.com) ou BÉABA FRANCE, 21 Rue du Moulin, 01100 Bellignat. Chaque Participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **ANNEXE :**

La liste des magasins participants et sites web des enseignes participantes est établie à la date de rédaction du règlement et est susceptible de modification en cours d'opération. Il appartient aux participants de s'informer auprès de leur magasin s'il participe à l'opération « JEU BÉABA » avant l'achat de leur produit Babycook® Néo pour bénéficier de l'offre.

### **Liste des magasins - Opération N°1**

#### **Orchestra :**

- ORCHESTRA LA CHAPELLE ST AUBIN
- ORCHESTRA CHAMBRAY LES TOURS
- ORCHESTRA NIORT
- ORCHESTRA ST HERBLAIN
- ORCHESTRA ST BERTHEVIN
- ORCHESTRA TOLLEVAST
- ORCHESTRA ST BONNET DE MURE
- ORCHESTRA SAINTES
- ORCHESTRA BEGLES
- ORCHESTRA ST ORENS GAMEVILLE
- ORCHESTRA MONTAUBAN
- ORCHESTRA LE SEQUESTRA ALBI
- ORCHESTRA PORTET SUR GARONNE
- ORCHESTRA NARBONNE
- ORCHESTRA BASTIA FURIANI
- ORCHESTRA TERVILLE
- ORCHESTRA CHALON S/SAONE
- ORCHESTRA CORMONTREUIL
- ORCHESTRA MARZY
- ORCHESTRA WITTENHEIM
- ORCHESTRA VILLENNES S/SEINE
- ORCHESTRA VENDIN LE VIEIL
- ORCHESTRA DECHY
- ORCHESTRA AMIENS
- ORCHESTRA GENNEVILLIERS
- ORCHESTRA ST MAXIMIN
- ORCHESTRA SARCELLES
- ORCHESTRA ARQUES ST OMER
- ORCHESTRA PROUVY

#### **Aubert :**

- AUBERT VILLENEUVE D'ASCQ V2
- AUBERT CAEN MONDEVILLE
- AUBERT MONTPELLIER ST JEAN VEDAS
- AUBERT BORDEAUX MERIGNAC
- AUBERT POITIERS
- AUBERT TOURS NORD
- AUBERT TOULOUSE GRAMONT

- AUBERT LA VALENTINE
- AUBERT MULHOUSE KINGERSHEIM
- AUBERT SAINT HERBLAIN NANTES
- AUBERT COMPIEGNE
- AUBERT LA CROIX BLANCHE
- AUBERT PAU LESCAR
- AUBERT SORGUES
- AUBERT LANESTER
- AUBERT MONTARGIS
- AUBERT AGNEAUX
- AUBERT QUIMPER
- AUBERT ALBERTVILLE
- AUBERT L'ISLE D'ABEAU
- AUBERT CASTRES
- AUBERT BEAUVAIS
- AUBERT SAINTE EULALIE
- AUBERT LA SENTINELLE
- AUBERT BAYONNE
- AUBERT VANNES
- AUBERT SAINT PAUL LES DAX
- AUBERT COUDEKERQUE
- AUBERT MARMANDE
- AUBERT STRASBOURG LA VIGIE
- AUBERT BONNEUIL
- AUBERT STRASBOURG VENDENHEIM
- AUBERT CHERBOURG
- AUBERT ANNECY
- AUBERT TOULON LA GARDE
- AUBERT BESANCON
- AUBERT ORLEANS SUD
- AUBERT MAUREPAS
- AUBERT AVIGNON
- AUBERT REIMS CORMONTREUIL
- AUBERT DIJON QUETIGNY
- AUBERT TARBES
- AUBERT MONTAUBAN
- AUBERT CHARLEVILLE MEZIERES
- AUBERT RIVESALTES
- AUBERT SAINT MITRE
- AUBERT BAILLEUL
- AUBERT FREJUS
- AUBERT MONTLUCON
- AUBERT CHAMBOURCY
- AUBERT AGEN
- AUBERT LONGUEAU

**Autour de Bébé :**

- AUTOUR DE BEBE SAINT-MALO
- AUTOUR DE BEBE LANGUEUX
- AUTOUR DE BEBE OLIVET
- AUTOUR DE BEBE ST MAUR
- AUTOUR DE BEBE ST MAUR
- AUTOUR DE BEBE - VIRIAT
- AUTOUR DE BEBE MONTELIMAR
- AUTOUR DE BEBE ST-ETIENNE
- AUTOUR DE BEBE ANNEMASSE
- AUTOUR DE BEBE MONISTROL
- AUTOUR DE BEBE CUSSET
- AUTOUR DE BEBE MABLY
- AUTOUR DE BB ST ETIENNE FONTBELLON
- AUTOUR DE BEBE ALES
- AUTOUR DE BEBE LA SEYNE S/MER
- AUTOUR DE BEBE BRIANCON
- AUTOUR DE BEBE EPERNAY
- AUTOUR DE BEBE ST-PARRES
- AUTOUR DE BEBE DOUBS
- AUTOUR DE BEBE EPINAL
- AUTOUR DE BEBE - ST CLEMENT RIVIERE
- AUTOUR DE BEBE BAGNOLS
- AUTOUR DE BEBE CAHORS
- AUTOUR DE BEBE CANNES
- AUTOUR DE BEBE CREST
- AUTOUR DE BEBE NOYELLES
- AUTOUR DE BEBE SALON DE PROVENCE
- AUTOUR DE BEBE BORDEAUX BEGLES
- AUTOUR DE BEBE BRIVE
- AUTOUR DE BEBE LANGON
- AUTOUR DE BEBE MORSCHWILLER
- AUTOUR DE BEBE PERTUIS
- NEW BABY BEBE D'OR LECCI
- AUTOUR DE BEBE MUNDOLSHEIM
- AUTOUR DE BEBE ORLEANS SARAN
- AUTOUR DE BEBE ST RENAN
- AUTOUR DE BEBE DAVEZIEUX
- AUTOUR DE BEBE BRIVES CHARENSAC
- AUTOUR DE BEBE ST PAUL LES ROMANS
- AUTOUR DE BEBE YSSINGEAUX
- AUTOUR DE BEBE - SARLAT
- AUTOUR DE BEBE LA TESTE DE BUCH
- AUTOUR DE BEBE VILLEFRANCHE SUR ROUERQUE

**Bébé 9 :**

- BEBE 9 SAUMUR
- BEBE 9 ORVAULT

- BEBE 9 BREST
- BEBE 9 BARJOUVILLE
- BEBE 9 CHAPELLE ST-AUBIN
- BEBE 9 MAYENNE
- BEBE 9 ST-GREGOIRE
- BEBE 9 LA ROCHE/YON
- BEBE 9 ANGERS
- BEBE 9 LORIENT
- BEBE 9 CHOLET
- BEBE 9 SENE
- BEBE 9 SALLANCHES
- BEBE 9 CHAMBERY
- BEBE 9 CHAMBERY
- BEBE 9 AUBIERE
- BEBE 9 ST BONNET DE MURE
- BEBE 9 VILLARS
- BEBE 9 MONTELIMAR
- BEBE 9 VALENCE
- BEBE 9 ANTHY
- BEBE 9 AMPHION
- BEBE 9 ANNECY
- BEBE 9 LYON
- BEBE 9 OYONNAX
- BEBE 9 - AUBENAS
- BEBE 9 FEYTIAT
- BEBE 9 NARBONNE
- BEBE9 MERIGNAC
- BEBE 9 BAYONNE
- BEBE 9 LESCAR
- BEBE 9 ONET
- BEBE 9 / MARIC CHAMPNIERS
- BEBE9 LA ROCHELLE
- BEBE 9 SAINTES
- BEBE 9 ALES
- BEBE 9 LES PENNES MIRABEAU
- BEBE 9 LA VALENTINE
- BEBE 9 ST LAURENT DU VAR
- BEBE 9 BEZIERS
- BEBE 9 BALARUC LE VIEUX
- BEBE 9 PUGET SUR ARGENS
- BEBE 9 SORGUES
- BEBE9 BESANCON
- BEBE 9 ST PARRES
- BEBE 9 VENDENHEIM
- BEBE 9 AUXERRE
- BEBE 9 SARREGUEMINES
- BEBE 9 MONTMOROT
- BEBE 9 GEISPOLSHEIM

- BEBE 9 CESSON
- BEBE 9 GONFREVILLE L'O.
- BEBE 9 GAP
- BEBE 9 AJACCIO
- BEBE 9 ARRAS
- BEBE 9 CLAYE SOUILLY
- BEBE 9 ESSEY LES NANCY
- BEBE 9 TOURS
- BEBE 9 MONTIGNY LES CORMEILLES
- BEBE 9 ST-AME
- BEBE 9 THIONVILLE
- BEBE 9 DIEPPE
- BEBE 9 FAYET
- BEBE 9 FURIANI
- BEBE 9 ORGEVAL
- BEBE 9 STE GENEVIEVE DES BOIS
- BEBE 9 TOULOUSE
- BEBE 9 VESOUL
- BEBE 9 BARENTIN
- BEBE 9 QUETIGNY
- BEBE 9 TOURVILLE

#### **L'armoire de Bébé :**

- L'Armoire de Bébé - Annecy Épagny
- L'Armoire de Bébé - Avignon
- L'Armoire de Bébé - Limonest
- L'Armoire de Bébé - Lyon Croix-Rousse
- L'Armoire de Bébé - Nîmes
- L'Armoire de Bébé - Paris 17
- L'Armoire de Bébé - Paris 2
- L'Armoire de Bébé - Reims Cormontreuil
- L'Armoire de Bébé - Villefranche-sur-Saône

#### **Made4Baby :**

- MADE4BABY LANNION
- MADE4BABY BEZIERS
- MADE4BABY BALARUC
- MADE4BABY AURILLAC
- MADE4BABY PORTET
- MADE4BABY CARCASSONNE

#### **Indépendants :**

- YOLO BABY NICE
- BABY MONDE BIGUGLIA
- THE BABY SHOP BY SALOMEE LA FEE

## Liste des sites web des enseignes participantes avec modalités – Opération N°1

| Enseigne        | Site Web                                                                      | Code de réduction<br>Les Commis,<br>adressé par e-mail<br>aux participants à<br>l'issue de<br>l'Opération, sous 15<br>jours | Carte de réduction<br>Les Commis, jointe<br>au colis lors de<br>l'expédition du<br>Babycook® Néo |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BEABA           | <a href="https://www.beaba.com/">https://www.beaba.com/</a>                   | X                                                                                                                           |                                                                                                  |
| ORCHESTRA       | <a href="https://fr.shop-orchestra.com/">https://fr.shop-orchestra.com/</a>   | X                                                                                                                           |                                                                                                  |
| VERTBAUDET      | <a href="https://www.vertbaudet.fr/">https://www.vertbaudet.fr/</a>           | X                                                                                                                           |                                                                                                  |
| AUBERT          | <a href="https://www.aubert.com/">https://www.aubert.com/</a>                 |                                                                                                                             | X                                                                                                |
| Autour de Bébé  | <a href="https://www.autourdebebe.com/">https://www.autourdebebe.com/</a>     |                                                                                                                             | X                                                                                                |
| Made 4 Baby     | <a href="https://www.made4baby.fr/">https://www.made4baby.fr/</a>             |                                                                                                                             | X                                                                                                |
| Bébé 9          | <a href="https://www.bebe9.com/">https://www.bebe9.com/</a>                   |                                                                                                                             | X                                                                                                |
| Armoire de bébé | <a href="https://www.larmoiredebebe.com/">https://www.larmoiredebebe.com/</a> |                                                                                                                             | X                                                                                                |

## Liste des magasins - Opération N°2

### Orchestra :

- GOUESNOU
- MONDEVILLE
- NIMES
- PERPIGNAN
- ST AUNES
- CLERMONT FERRAND
- FENOUILLET
- MOULINS LES METZ
- NEUVILLE EN FERRAIN
- VITROLLES
- VILLENES SUR SEINE
- LA VALETTE DU VAR
- ST MAXIMIN
- VILLENEUVE D ASCQ
- ANDREZIEUX BOUTHEON

### Aubert :

- AUBERT PLAN DE CAMPAGNE
- AUBERT CHAMPAGNE AU MONT D'OR
- AUBERT SAINT EGREVE
- AUBERT NICE
- AUBERT CANNES
- AUBERT RENNES CHANTEPIE
- AUBERT COLMAR
- AUBERT VILLIERS SUR MARNE
- AUBERT HERBLAY
- AUBERT CARRE SENART
- AUBERT MARNE LA VALLEE

- AUBERT VILLEFRANCHE
- AUBERT PARIS GOUVION
- AUBERT ARCUEIL
- AUBERT PARIS LES LILAS